

L'intervention culturelle en 2007

En 2007, les interventions culturelles en Picardie se sont élevées à 14,2 millions d'euros, dont 6,4 en dépenses d'intervention et 7,8 en dépenses d'investissement.

La culture participe à l'aménagement du territoire. Elle est un élément déterminant de la cohésion sociale et un facteur reconnu de développement.

Les services patrimoniaux en région couvrent deux secteurs : l'archéologie, la protection et la conservation des monuments historiques.

Pour conduire ses actions, l'État a consacré en 2007, 6,4 millions d'euros en dépenses d'intervention et 7,8 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Les interventions dans le domaine patrimonial

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a la charge de la restauration des monuments sous la maîtrise d'ouvrage de l'État et subventionne les travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État. Les besoins en restauration sont à la hauteur de cet important patrimoine qui compte 1 560 monuments protégés : 595 pour l'Aisne, 616 pour l'Oise, 349 pour la Somme.

Il compte en outre 10 zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, 124 sites classés ou inscrits, 3 secteurs sauvegardés : Laon, Senlis et Mers-les-Bains.

D'importantes restaurations ont également pu être pratiquées sur certains monuments :

- le portail du couronnement de la vierge de la Cathédrale de Senlis,
- la restauration des peintures de la "grande singerie" au domaine de Chantilly,
- l'aménagement du parvis de la cathédrale de Beauvais,
- le réaménagement de la salle du trésor de la cathédrale d'Amiens.

La sensibilisation au patrimoine et à l'architecture, à travers les conventions "ville d'art et d'histoire", se développe en Picardie. Après

Amiens, Laon, Soissons et Noyon, les villes de Saint-Quentin et Chantilly viennent d'obtenir ce label. Le dossier de Beauvais est en préparation pour 2008. Le CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) à Soissons a ouvert ses portes en septembre 2007 (le 1^{er} en Picardie).

La restauration du Familistère de Guise, déjà inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2000-2006, se prolonge pour le CPER 2007-2013. En 2007, la restauration du théâtre et du lavoir piscine furent achevés.

De multiples champs d'actions

Dans les secteurs culturels, la répartition sur le budget global est la suivante :

- La part budgétaire pour le spectacle vivant (musique, théâtre, danse, arts de la rue) est de 4,6 millions d'euros, pour les arts plastiques 540 800 euros ; pour le livre et la lecture 117 700 euros et le soutien à l'économie culturelle (audiovisuelle, édition et librairie) 290 000 euros.

- Les actions du secteur "transmission des savoirs et démocratisation de la culture" ont une vocation transversale et concerne tous les secteurs de l'activité culturelle. Les crédits se répartissent de la manière suivante :

- soutien aux établissements supérieurs et insertion professionnelle : 369 200 euros,
- l'éducation artistique : 997 500 euros,
- l'enseignement spécialisé : 613 500 euros,
- les actions en faveur des publics : 359 800 euros.

L'État s'est également engagé avec les partenaires culturels et les collectivités intéressés dans le soutien au réseau des scènes conventionnées qui assurent une mission de production et de diffusion du spectacle vivant sur une grande partie du territoire picard : l'espace Jean Legendre, le théâtre du Beauvaisis, la faïencerie de Creil dans l'Oise, la MCL



de Gauchy et l'Échangeur de Fère-en-Tardenois dans l'Aisne, la Comédie de Picardie à Amiens.

En complément, la Drac et la Région ont apporté un appui à la création, au travers du conventionnement de deux compagnies de théâtre (Alis dans l'Aisne et Chés Panses vertes dans la Somme). L'État a également développé, en partenariat avec les conseils généraux, une politique de résidences de compagnies de théâtre et de danse, sur des territoires peu équipés. Ces politiques s'appliquent aussi au domaine du livre.

Les services de l'État en région mettent différents outils à disposition des établissements scolaires pour développer des projets éducatifs et culturels. Les contrats locaux d'éducatifs artistiques sont passés de 7 en 2006 à 8 en 2007. Le soutien aux services éducatifs des grands équipements culturels s'est également poursuivi, tant dans le domaine des musées que du spectacle vivant. De plus, la médiation a été renforcée au bénéfice des Picards, avec la création de pos-

tes de médiateurs "musées et archéologie" au conseil général de l'Aisne, ou "livre" dans le cadre du programme "ruches" à Thourrotte et du développement de réseaux de bibliothèques intercommunales sur le territoire de Bocage Hallue et des vallons d'Anizy.

La diversification sociale des publics passe aussi par des dispositifs associant d'autres services de l'État : convention culture-santé, pour le développement d'actions en milieu hospitalier et médico-sociaux, convention culture-justice afin de développer des actions culturelles en milieu pénitentiaire.

En complément du contrat de Plan-État région, l'État et la Région ont signé une convention de développement culturel couvrant la même période, portant sur les politiques culturelles communes dans le domaine du spectacle vivant, du patrimoine et de l'aménagement du territoire.

Drac